

Conseiller en environnement: de la réglementation à l'économie circulaire - Séance d'information

 2 h  Gratuit

Public

La séance d'information s'adresse aux (futurs) responsables des questions environnementales au sein d'organismes professionnels, privés ou publics* et à toute personne intéressée par la formation.

*La formation répond au Livre Ier du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et de l'AGW du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret dans le cadre de la subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement au sein de communes.

Prérequis

Cette formation cible un public capable d'établir des liens réguliers avec un contexte professionnel (secteur privé ou public). Des connaissances de base dans le domaine scientifique sont un atout pour appréhender les thématiques abordées. Un intérêt envers les enjeux environnementaux actuels et une envie de s'investir dans une formation de longue durée sont nécessaires.

La séance d'information sera principalement animée par Pratima PAULUS, coordinatrice technique de la formation, formatrice et conseillère en environnement chez UCM Environnement. Lors de celle-ci, l'ensemble des modalités pratiques et des contenus de formation seront détaillés. Un moment de questions-réponses sera prévu.

Nous vous invitons à vous y inscrire soit via le bouton « [Commander cette formation](#) » soit par retour de mail à l'adresse formation.continue@centreifapme.be ou par téléphone – 04/229.84.25

Informations pratiques

> Droit d'inscription

Pas de droit de participation mais inscription obligatoire.

> Horaires

En visio

> Le 31 août 2026

De 18h30 à 20h30 en visio

> Certificat - Attestation

Cette formation est organisée en collaboration avec **UCM Environnement** (<https://www.ucm.be/Environnement>).

La formation répond au Livre Ier du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et de l'AGW du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret dans le cadre de la subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement au sein de communes.

> Partenaires

UCM Environnement

Conseiller en environnement: de la réglementation à l'économie circulaire - Séance d'information - Le lundi 31/08/2026, En visio

Renseignements

04/229.84.20

formation.continue@centreifapme.be

€ Pas de droits d'inscription

 **Dates de formation**
Le lundi 31/08/2026

Horaire
De 18h30 à 20h30 en visio

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur

Pratima PAULUS formatrice et conseillère en environnement chez UCM Environnement